

Le refuge huguenot, exil et accueil

The Huguenot Refuge, exile and welcome

Michelle Magdelaine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2848>

DOI : 10.4000/abpo.2848

ISBN : 978-2-7535-3601-2

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2014

Pagination : 131-143

ISBN : 978-2-7535-3450-6

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Michelle Magdelaine, « Le refuge huguenot, exil et accueil », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 121-3 | 2014, mis en ligne le 15 novembre 2016, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2848> ; DOI : 10.4000/abpo.2848

Le refuge huguenot, exil et accueil

Michelle MAGDELAINE

Chercheur CNRS

Nous connaissons bien l'accueil fait aux huguenots par les souverains de territoires protestants grâce aux édits d'accueil promulgués, aux édits de naturalisation, à l'aide tant matérielle que spirituelle apportée. Dès avant la Révocation de l'Édit de Nantes, certains États se sont inquiétés de la situation faite aux réformés en France et ont commencé à préparer la réception de ceux qui ne voudraient pas y rester. L'émigration, amorcée au XVI^e siècle lors des premières persécutions, ne s'était d'ailleurs jamais complètement tarie mais il s'agissait alors d'un flux restreint, aucune organisation particulière d'assistance, autres que celles qui existaient déjà, ne s'était révélée nécessaire.

Il en va autrement à partir de 1685. Tout le monde est surpris par le flot croissant des réfugiés : on s'accorde aujourd'hui à en estimer le nombre à 160 000 ou 180 000, soit environ 25 % de la population réformée française. Ce mouvement ne peut être organisé à partir de la France. L'émigration est interdite sous peine de prison, de galères voire de mort. Les huguenots fuient donc comme ils le peuvent, individuellement, en famille, en groupes de la même localité ou exerçant la même profession. Cependant ces groupes ne doivent pas être trop importants afin de courir moins de risques. L'organisation se révèle en revanche nécessaire dès que les fugitifs sont arrivés sous des cieux plus cléments. Il s'agit, le plus souvent, de pauvres gens ou de personnes momentanément appauvries. Ceux qui ont de l'argent – qu'ils aient pu en emporter ou qu'ils en aient déjà possédé à l'étranger – sont peu nombreux. Les sources archivistiques nous montrent au contraire un flot de miséreux augmentant très vite de la fin de l'année 1685 aux années 1687-1688 et diminuant ensuite de façons diverses selon les pays jusqu'à la fin du siècle.

L'Europe protestante, entre pays d'asile et lieu de passage

Le premier pays vers lequel se dirigent les fugitifs les plus nombreux est la Suisse. Mais elle n'est pas riche, exporte elle-même ses hommes comme mercenaires dans les armées d'Europe et ne peut pas garder tous ceux qui se présentent. Pays d'asile, elle est bien davantage encore lieu de passage : 60 000 réfugiés y auraient été accueillis temporairement et 20 000 s'y seraient fixés¹. Les cantons évangéliques, les alliés de la Confédération, organisent l'accueil, hébergent, soignent, préparent l'acheminement des réfugiés vers d'autres pays. Mais certains réformés français se rendent vite compte qu'il leur faut participer à la recherche de lieux d'établissement et inciter les cantons à la patience quand, en 1692 déjà, ceux-ci veulent faire partir presque tous les huguenots, arguant de la crise économique. C'est ce qu'avaient fait des pasteurs du Queyras et du Pragela². Obligés, par l'édit de Fontainebleau, de quitter la France, ils s'étaient mis à la recherche d'un établissement sûr pour leurs communautés puis étaient revenus sur les bords du Léman. Ils font alors savoir aux fidèles qu'ils peuvent venir. D'autres personnes ont une vision plus générale de la situation, tels le marquis d'Arzeliers, fils d'un ancien député général des Églises de France, ou encore Henri de Mirmand³, gentilhomme nîmois, devenu au Refuge conseiller de l'Électeur de Brandebourg. Mirmand s'était rendu compte de la situation très précaire de ses coreligionnaires et n'avait pas hésité à faire partie d'une députation pour demander aux princes protestants de se montrer généreux envers les réfugiés français en leur accordant des lieux d'établissement et de l'argent dont ils manquaient cruellement, pour leur permettre de continuer leur voyage vers un asile que tous souhaitaient définitif. Ces hommes, que leur vie antérieure, les charges qu'ils avaient remplies, leurs relations, leur foi ardente et leur réalisme ont portés à devenir les porte-parole et les organisateurs du Refuge, sont tout à fait conscients de l'enjeu religieux. L'un de leurs grands arguments, lors des demandes de secours réitérées auprès des souverains protestants, est le danger de voir les réfugiés, découragés par un mauvais accueil et par la misère, retourner en France et abjurer. Non seulement ils auront souffert inutilement mais, remplis d'amertume envers leurs frères dans la foi qui n'auront pas su ou pas voulu les secourir, ils risquent de passer définitivement au catholicisme et d'entraîner ceux qui résistent secrètement dans le royaume. Cet argument est d'ailleurs repris, *a contrario*, par l'ambassadeur Rébenac à Berlin : il écrit à Louis XIV que les huguenots

1. QUADRONI, Dominique et DUCOMMUN, Marie-Jeanne, *Le Refuge protestant dans le Pays de Vaud (fin XVII^e-début XVIII^e siècle), aspects d'une migration*, Publications de l'Association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot, Genève, 1991, volume 1.

2. Cette vallée piémontaise fait alors partie du royaume de France et de la province du Dauphiné; les protestants qui y sont établis sont les descendants des anciens Vaudois.

3. CHAMBRIER, Alexandre de, *Henri de Mirmand et les réfugiés de la Révocation de l'Édit de Nantes (1650-1721)*, Neuchâtel, Paris, 1910, p. 105

sont souvent mal accueillis par les populations locales ; il espère que cela sera pour eux, dégoûtés, une raison de rentrer en France⁴.

La cause première et profonde de l'aide apportée aux huguenots par compassion éprouvée pour des frères dans la foi, est assurément la question de l'identité religieuse, ce que l'on retrouve par exemple dans les édits d'accueil des princes allemands ou les déclarations des souverains britanniques quand bien même s'ajoutent des raisons tout aussi certaines, souvent évoquées, politiques et économiques essentiellement. Cette aide s'organise de manières très variées selon que les pays d'accueil, temporaires ou définitifs, sont de confession réformée, luthérienne ou anglicane.

La Suisse – ce terme recouvrant aussi bien la Confédération que la Principauté de Neuchâtel, la République de Genève, les Ligues Grisonnes ou encore d'autres alliés –, reçoit des réfugiés dont le nombre augmente très rapidement. Qu'ils viennent du Dauphiné, de Provence, du Languedoc, du Vivarais ou de provinces plus lointaines, ils affluent vers ces terres d'accueil où les avaient déjà précédés les réformés persécutés du XVI^e siècle. Les cantons catholiques voient avec inquiétude l'arrivée de ces protestants. Il est cependant hors de question, pour les autorités des États évangéliques de renvoyer en France ces malheureux qui y risquent leur vie.

Animés par le désir de les secourir mais aussi par celui de ne pas être submergés par ces immigrants, les cantons helvétiques et leurs alliés vont donc prendre en mains l'accueil⁵. Ils le souhaitent provisoire pour la plupart des réfugiés, et préparent leur acheminement vers des pays qui peuvent leur assurer un établissement définitif : certaines principautés allemandes mais aussi les Provinces-Unies, l'Angleterre ou encore l'Irlande qu'un projet de 1688 imagine de transformer en île majoritairement huguenote⁶.

Dès 1684, l'assemblée des cantons évangéliques décide d'un fonds de 3000 florins en faveur des réfugiés. En avril 1686, il est arrêté que chaque localité fournira un compte des sommes qui lui ont été distribuées et Schaffhouse précise qu'elle a déjà versé plus de 30000 florins. Cette ville est, plus encore que Bâle trop près de la France, un lieu de sortie du territoire helvétique donc de passage vers l'Allemagne et au-delà⁷.

Ces assemblées n'avaient pas toujours, au début tout au moins, pris conscience de la foule qui allait déferler. Ce sont des Français, réfugiés un peu avant 1685 ou au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes, qui leur ont fait clairement comprendre le principal danger menaçant les huguenots arrivés là au péril de leur vie, recrues de fatigues, de souffrances, anxieux du sort qui leur serait réservé. S'ils n'étaient ni accueillis, ni assistés, ils risquaient, découragés, de rentrer en France et d'abjurer. Il fallait empê-

4. Paris, Ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Prusse, n° 29, lettre du 2 août 1687.

5. QUADRONI, Dominique et DUCOMMUN, Marie-Jeanne, *op. cit.*, p. 14.

6. Genève, BPU (Bibliothèque Publique et Universitaire), Manuscrits Court.

7. QUADRONI, Dominique et DUCOMMUN, Marie-Jeanne, *op. cit.*, p. 45.

cher cela ; ainsi Isaac Sagnol de La Croix, ancien pasteur de Crest dans le Dauphiné, qui avait émigré en 1683, demanda au Conseil de Berne la constitution d'un fonds en faveur des réfugiés ainsi que l'introduction de commerces et de manufactures. Plusieurs villes suisses, cependant, possédaient déjà un organisme d'aide aux huguenots. À Genève, par exemple, la « Bourse française » date de la seconde moitié du XVI^e siècle⁸. D'autres bourses sont fondées à la fin du XVII^e siècle dans les villes du Léman, Morges, Nyon, Rolle, Lausanne ou celles de l'intérieur comme Yverdon. Non seulement ces bourses recueillent et distribuent des fonds, mais elles forment un véritable réseau d'informations. À côté de ces organismes, émanations des réfugiés eux-mêmes, les cantons et les villes ne sont pas restés inactifs : Berne a déboursé 300 000 livres, c'est-à-dire 1/5^e de ses recettes pour 1691, en faveur des réfugiés ; Zürich, entre 1687 et 1709, 218 000 florins, en plus des quantités de vin et de céréales distribuées aux huguenots. Une petite ville comme Avenches qui ne compte pas 1 000 habitants a dépensé pour eux 1 000 florins dans les années qui ont immédiatement suivi la Révocation. Les sommes récoltées le sont de diverses façons, quêtes à la porte des églises ou encore prélèvements sur les revenus des villes, car les ressources habituellement affectées aux pauvres se révèlent nettement insuffisantes.

Les autorités politiques des différents cantons agissent de concert pour répartir la masse des réfugiés, en réguler le flot et les conduire peu à peu vers le nord, l'Allemagne et d'autres pays d'établissement⁹. Mais les ressources ne sont pas inépuisables, la conjoncture économique est très difficile et la question des subsides se pose, de plus en plus pressante. Des députés des réfugiés vont parcourir l'Europe afin de trouver gîte et travail pour les huguenots mais aussi afin de faire comprendre aux princes décidés à les accueillir qu'il ne suffit pas de promulguer des édits d'accueil et de privilèges, mais qu'il faut encore donner aux émigrants les moyens de voyager. Les autorités et les pasteurs locaux ne veulent rien entendre : assurer l'établissement des réfugiés sur leurs terres, ils en sont d'accord, mais payer le voyage depuis la Suisse pour d'autres que ceux qui désirent s'établir chez eux, les voilà très réticents¹⁰. Les députés vont obtenir l'organisation de collectes à travers l'Allemagne et le versement des sommes obtenues entre les mains de banquiers de Hambourg et de Francfort. Mais sitôt la nouvelle connue, les princes veulent une partie de cet argent d'abord destiné à per-

8. HOLTZ, Cécile, « La Bourse française de Genève et le Refuge de 1684 à 1686 », REVERDIN, Olivier, SAUTIER, Jacques, FATIO, Olivier et MARTIN, Louis, *Genève et la Révocation de l'Édit de Nantes*, Genève, Paris, 1985.

9. SCHEURER, Rémi, « Passage, accueil et intégration des huguenots en Suisse », MAGDELAINE Michelle et THADDEN Rudolf von, *Le Refuge huguenot*, Paris, 1985.

10. CHAMBRIER, Alexandre de, *op. cit.*, p. 79. Le pasteur français de Brême, Thérémis, rapporte à Mirmand que, du haut de la chaire, des pasteurs de la ville ont déclaré, à propos des Français, que « Nous étions tous des mendiants chez nous, qui avons pris la peine de faire trois cents lieues pour les venir brouter » et il ajoute que « le peuple qui croit aisément ce qu'on lui dit, se porte à nous le reprocher ».

mettre aux réfugiés de Suisse de quitter le pays. En fin de compte, des trois villes qui avaient apporté leur contribution – souvent sans enthousiasme –, Brême, Lübeck et Hambourg, seule celle de Hambourg (environ 7300 livres) parvint en partie en Suisse. L'Électeur de Brandebourg mit indûment la main sur la collecte de Brême et les autorités de Lübeck gardèrent l'argent récolté dans la ville pour leurs futurs colons.

Il n'y a pas que la Suisse à avoir reçu des huguenots, même si le cas de ce pays est tout à fait particulier à cause de son rôle essentiel dans l'organisation de l'accueil et du passage de tant de réfugiés. Aux Provinces-Unies qui, d'après la tradition, accueillirent, temporairement ou définitivement, 50 000 à 75 000 réfugiés¹¹, les nombreuses Églises réformées de langue française fondées au XVI^e siècle par les wallons persécutés sont les cellules de base de l'accueil aux huguenots. Mais leurs ressources n'y suffisent pas et elles sont aidées par les villes, les provinces et les États-Généraux. Dès 1681, le synode des Églises wallonnes recommande une collecte générale. En 1683, à Amsterdam sont réunis 10 000 florins lors d'une journée de jeûne et de prière; à Leyde, en 1685, 19 000 florins sont récoltés et en 1686, à Haarlem, 8 000 (dont 1/3 donné spontanément par les catholiques). Quelques années plus tard quand le zèle vis-à-vis des huguenots s'est refroidi, les magistrats d'Amsterdam ont l'idée d'organiser une loterie afin de récolter des fonds en faveur des réfugiés. C'est d'ailleurs Amsterdam qui mit à leur disposition par l'intermédiaire de la diaconie, entre 1685 et 1700, en moyenne 50 000 florins par an¹².

En Grande-Bretagne, dès 1681, Charles II signait un « Bref général » – c'est-à-dire une lettre patente du roi en tant que chef de l'Église autorisant des collectes dans les églises et paroisses à travers l'Angleterre et le Pays de Galles pour des objectifs charitables précis¹³ –, par lequel il s'engageait à « consoler et soutenir tous les protestants affligés, qui, à raison des rigueurs et sévérités dont on use envers eux pour cause de religion, seront forcés de quitter leur pays natal, et désireront s'abriter sous la protection royale de S.M., pour la préservation et le libre exercice de leur religion ». Le roi ordonne de recueillir « les charités de toutes personnes bien disposées, pour le soulagement desdits protestants qui peuvent en avoir besoin¹⁴ ». Ce Bref est valable jusqu'en février 1684. Mais dès le milieu de cette même année 1684, les fonds collectés sont presque entièrement utilisés et il faut en

11. NUSTERLING, Hubert P. H., « The Netherlands and the Huguenot émigrés », *La Révocation de l'édit de Nantes et les Provinces-Unies*, 1685, Actes du colloque international du tricentenaire, Leyde, avril 1985, Amsterdam, 1986.

12. BOTS, Hans, « Le Refuge huguenot et les Provinces-Unies », MAGDEDAINE, Michelle et THADDEN, Rudolf von (dir.), *Le Refuge huguenot*, Paris, 1985; BOTS, Hans, POSTHUMUS-MEYJES, G. H. M., WIERINGA, F., *De Hugenoten en de Nederlanden*, Amsterdam, 1985.

13. HANDS, A.P., SCOULOUDI, Irène, *French protestant Refugees relieved through the Threadneedle street Church, London (1681-1687)*, Huguenot Society of London, Quarto Series, vol. XLIX, introduction, p. 3-5.

14. SCHIKLER, Fernand de, *Les Églises du Refuge en Angleterre*, Paris, 1892, Tome II, p. 305-306.

trouver ailleurs¹⁵. Jacques II, continuant la politique de son frère, ordonne de nouvelles collectes. Au total, en 1695, le produit des Brefs (1686 et 1688) est de plus de 63 730 livres. Mais le nombre des réfugiés augmente sans cesse – le comité parlementaire signale en avril 1689 20 000 huguenots auxquels il faut en ajouter 20 000 qui dépendent entièrement de la charité publique¹⁶ – et l'argent vient à manquer au début de 1693. Il faudra attendre 1694 et un Bref de Marie et Guillaume pour que les caisses s'emplissent à nouveau mais bien moins qu'auparavant : 11 800 livres de 1694 à 1700¹⁷. Les paiements suspendus alors reprennent après l'avènement d'Anne qui ordonne le paiement de 15 000 livres par an¹⁸. À côté des collectes, existent les « Royal Bounties », don gratuit accordé par Guillaume, prélevé sur la cassette royale et qui se monte à 15 000 livres annuelles¹⁹. Cependant, depuis 1685, ces sommes ne sont plus distribuées à tous les « protestants affligés » comme l'avait prévu Charles II, mais seulement à ceux qui se « conformaient », c'est-à-dire qui devenaient anglicans et ceci sous la pression de la Savoie, la principale Église conformiste de Londres. Or la plus ancienne et la plus importante des Églises est celle de Threadneedle street et elle est anti-conformiste. Elle n'a donc pas droit aux « Royal Bounties » mais bénéficie, comme les autres Églises, d'autres fonds : les collectes organisées par les Brefs royaux, celles faites auprès des fidèles, les dons et legs. Cependant, s'il existait une concurrence entre les communautés, il existait aussi une solidarité certaine quand le besoin s'en faisait sentir. Elles se consultaient, en particulier lorsqu'il s'agissait d'aider les plus pauvres et, parmi eux, ceux qui voulaient retourner en France parce qu'ils ne pouvaient plus survivre en Angleterre²⁰. On retrouve toujours présent, surtout dans les consistoires, le souci de préserver l'identité religieuse.

En Allemagne où se fixeront 44 000 huguenots, dont 20 000 pour le Brandebourg-Prusse et 4 000 pour la Hesse-Cassel, la situation est beaucoup plus variée puisque villes et principautés sont elles-mêmes de confessions diverses, luthérienne, réformée, catholique. Nombreux sont les princes à avoir accordé des « Édits de concessions et de privilèges ». Le tout premier est l'Électeur palatin en 1682, ce qui n'a rien de très étonnant dans la mesure où le Palatinat réformé est, depuis le xvi^e siècle, un lieu de refuge pour les Wallons et les Français. Le second a pour auteur, en 1684, le duc Georg Wilhelm von Braunschweig-Lüneburg-Celle, luthérien, mais qui avait épousé Éléonore d'Olbreuse, protestante du Poitou et qui, pour cette raison, était au courant de la situation en France avec laquelle sa femme avait

15. HANDS, A.P., SCOULOUDI, Irène, *op. cit.*, p. 229-231.

16. POISSON, Isabelle, *Étude d'une communauté de huguenots à Londres à la fin du xvii^e siècle. L'Église française de Londres dans Threadneedle street*, maîtrise d'histoire, Paris IV, 1988, p. 126.

17. COTTRET, Bernard, *Terre d'exil, l'Angleterre et ses réfugiés, 16^e-17^e siècles*, Paris, 1985, p. 250-251.

18. SHAW, William A., *Proceedings of the huguenot Society of London*, vol. v, p. 353-354.

19. COTTRET, Bernard, *op. cit.*, p. 252.

20. POISSON, Isabelle, *op. cit.*, p. 131.

gardé des liens étroits²¹. En Hesse-Cassel, principauté de confession réformés, le Landgrave a, en avril 1685, promulgué un tel édit. Il accueille très tôt des huguenots et leur verse des subventions afin qu'ils fondent des manufactures ou qu'ils aillent s'établir en Hesse du Nord dans des villages ruinés par la guerre de Trente Ans²².

Le cas du Brandebourg est différent car si le prince est réformé, ses sujets sont luthériens. Il a donc grand intérêt à accueillir des huguenots. Ils viendront à la fois développer Berlin dont l'Électeur veut faire une grande capitale, peupler les marches de l'Est, et repeupler les territoires que la guerre de Trente Ans a transformés en un quasi désert. Fin octobre 1685, il promulgue l'édit de Potsdam qu'il fait diffuser très largement et organise l'arrivée de ceux qui se rendent sur ses terres : des envoyés en Suisse ou à Francfort-sur-le-Main, des passeports délivrés à Francfort ainsi que des subsides, le regroupement de réfugiés qu'un guide conduira jusqu'à Berlin. Mais il refuse toute assistance financière aux autres.

D'autres principautés territoriales offrent aussi asile aux Français réfugiés : le comté de Lippe, la Hesse-Hombourg, réformés ; la Hesse-Darmstadt, le Wurtemberg, le margraviat de Bayreuth-Ansbach, luthériens, pour n'en citer que quelques-uns. Tous proposent des conditions à peu près équivalentes dans le domaine économique : essor de l'agriculture, accueil d'artisans exerçant de nouveaux métiers, fondation de manufactures. Au point de vue religieux, les Français ont une grande autonomie, même s'ils ne peuvent plus avoir une organisation synodale semblable à celles des Églises réformées de France. Les ressources nécessaires à l'accueil et à l'entretien des réfugiés proviennent en général de collectes : en mars 1686, le Landgrave de Hesse-Cassel en ordonne une qui rapporte près de 4 000 Reichsthalers. Cet argent doit servir à aider ceux qui s'établissent dans le pays, il est interdit d'en donner à ceux qui ne font que passer.

Francfort, plaque tournante du Refuge huguenot

Enfin, cas tout à fait particulier et qui ressemble un peu à l'exemple de la Suisse, Francfort, véritable plaque tournante du Refuge. Cité impériale remarquablement située géographiquement et économiquement, elle est luthérienne et, si elle a largement accueilli des réformés anglais, flamands ou wallons au XVI^e siècle, sa position vis-à-vis de ces minorités religieuses s'est durcie au début du XVII^e siècle et elle n'accepte plus, sauf exception, de nouveaux citoyens non luthériens. Mais l'Église française, dont de nombreux membres sont de riches négociants, est là et c'est elle qui va accueillir les « passants ». L'aide officielle se montre très parcimonieuse : la ville ordonnera seulement deux collectes dans les églises luthériennes.

21. DESEL, Jochen et MOGK, Walter, *Hugenotten und Waldenser in Hessen-Kassel*, Kassel, 1978.

22. YVON, Catherine, « Le Refuge à la campagne », MAGDELAINE, Michelle et THADDEN, Rudolf. Von (dir.), *op. cit.*

L'Église française doit donc faire face, seule ou à peu près, aux nombreux réfugiés, on comptabilise environ 46 000 passages multiples (certains revenant plus de vingt fois) entre 1685 et 1695, dont les Palatins fuyant les ravages causés par les Français en 1689-90.

Les subsides destinés à l'assistance aux réfugiés seront assurés par des collectes, effectuées à l'issue des prêches, au domicile des fidèles, lors des deux grandes foires de printemps et d'automne ou parmi les « frères » réformés allemands. Mais ces fonds sont loin d'être suffisants : ajoutés aux « recettes extraordinaires », ils ne dépassent jamais 1 600 florins par an alors que les distributions aux réfugiés, distinctes à partir de fin avril 1686, de l'assistance aux pauvres de l'Église, atteignent pour l'année 1687-1688²³ plus de 8 000 florins et ne descendent jamais au-dessous de 2 800. Il y a, bien sûr, les dons et les legs, parfois aussi des remboursements par des réfugiés de sommes allouées lors de leur passage mais cela est rare. Le plus clair de ses revenus, l'Église les trouve dans les prêts à intérêts qu'elle accorde soit à des membres de la communauté dont on sait qu'ils sont solvables et qui ont besoin à un moment donné d'avoir un capital disponible pour leurs affaires ou encore à de grands personnages, dont la solvabilité est peut-être moins certaine mais dont on peut, le cas échéant, réclamer la protection, comme la princesse palatine de Deux-Ponts ou encore la princesse Amélie de Hesse. Il peut s'agir aussi de personnes dont on a besoin : c'est le cas du comte de Hanau sur les terres duquel se trouve le temple de l'Église française à Bockenheim. Deux caisses gèrent les finances de l'Église, celle des Anciens et celle des Diacres. C'est cette dernière qui accorde aux pauvres les aides « ordinaires et extraordinaires ». Ce système fonctionne bien en temps ordinaire mais s'il y a une trop forte demande, l'équilibre est rompu. C'est ce qui arrive à la diaconie de Francfort dès 1689-1690²⁴ et la balance n'est de nouveau rétablie qu'à partir de 1694-1695. Car, en plus de l'aide personnelle aux réfugiés, la communauté accorde une aide institutionnelle aux nouvelles et pauvres Églises afin qu'elles puissent édifier ce qui va leur permettre de conserver leur identité : un temple et une école²⁵. Cependant les caisses se vident et se remplissent de plus en plus difficilement au fur et à mesure que les années passent.

Les huguenots ne peuvent se fixer à Francfort puisque les autorités luthériennes le refusent sauf lorsqu'il s'agit de personnes fortunées ou exerçant un métier qui ne l'est pas en ville et peut donc contribuer à sa prospérité sans porter ombrage aux artisans locaux²⁶. Ils sont pris en charge pour

23. Les années comptables commencent, en général le 20 ou 25 mai d'une année pour se terminer à la même date, l'année suivante.

24. Invasions et dévastation du Palatinat par les Français à partir de 1688. Francfort se sent menacée.

25. Arch. mun. de Francfort-sur-le-Main, archives de l'Église française, livres de compte de la diaconie et des anciens.

26. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Inquisitionsamt Nr.17; LYMAN, SOLIDAY Gerald, *A Community in conflict, Frankfurt Society in the 17th and early 18th centuries*, Hanover, New Hampshire, 1974.

24 heures, quelques jours voire des semaines ou des mois lorsque leur état de santé le nécessite. Ils sont logés dans des auberges ou chez l'habitant. Le consistoire appointe aussi certains membres de la communauté qui pratiquent une véritable hospitalisation à domicile. De plus, ces malheureux reçoivent vêtements, chaussures, subsides pour continuer leur chemin.

Un fait, brutal, apparaît dès que l'on observe les passages des réfugiés à Francfort : le grand nombre de ceux qui passent et repassent par la ville. Pourquoi ces passages multiples ? Les raisons en sont parfois données : ainsi, Jean Baleux, Suzanne Sémeri sa femme et leurs neuf enfants, venant de Picardie, ne pouvant plus subsister à Bockenheim (où se trouve le temple de l'Église française de Francfort), partent pour la Hesse²⁷. Il en va de même pour Jean Berckin, sa femme Marie Goy et leurs deux enfants. Ils s'étaient installés à Adelsheim dans le comté de Hohenlohe mais ne peuvent plus y vivre. Ils décident d'aller en Hollande²⁸. Et aussi, Antoine Brunel d'Issoudun qui était passé par Francfort le 26 avril 1688 avec son frère Étienne. Ils partaient pour le Brandebourg²⁹. Or, le 2 août 1689 Antoine revient. Nous ne savons pas s'il est allé jusqu'en Brandebourg mais il arrive avec une attestation et un passeport de Cassel, déclarant qu'il n'y peut plus subsister et qu'il veut aller en Hollande³⁰.

Il y a encore ceux qui ne peuvent vivre en Hollande : Jean Bertrand, tonnelier de Pouilly-sur-Loire, arrive le 29 avril 1686 à Francfort avec l'intention de se fixer dans la ville car il n'a pu trouver de travail en Hollande³¹. Suzon Mallein, de Lyon, revient d'Amsterdam le 2 avril 1687 « ne pouvant souffrir l'air de Hollande » et va rejoindre ses parents à Genève³². Jean Nouvel et son frère Pierre, peigneurs de chanvre du val Pragela en Piémont français, qui étaient passés à Francfort le 16 mars 1686 avec vingt autres personnes, se rendent en Hesse³³, reviennent le 16 octobre 1686, déclarant qu'ils ne trouvent plus de travail à Hofgeismar où ils s'étaient établis ; ils espèrent un sort meilleur à Bayreuth³⁴.

Il est facile de multiplier les exemples. Même mis bout à bout, ils ne sont que le témoignage presque anecdotique du sort de certains individus. Or,

27. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 107 (alte Signatur), p. 385, 387, 389, 395.

28. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 108 (alte Signatur), p. 123.

29. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 108 (alte Signatur), p. 11.

30. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 108 (alte Signatur), p. 125.

31. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 107 (alte Signatur), p. 10.

32. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 107 (alte Signatur), p. 189.

33. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 104 (alte Signatur), f° 58 v°.

34. Francfort-sur-le-Main, Stadtarchiv, Französische reformierte Gemeinde, n° 107 (alte Signatur), p. 109.

pour tenter de comprendre les conditions concrètes de l'accueil fait aux réfugiés, il ne suffit pas d'exemples, si éclairants soient-ils. L'observation doit être à la fois plus globale et plus fine. Plus globale en prenant tous les passages à Francfort. Ceci afin de recenser tous les fugitifs puis de relever ceux qui revenaient à Francfort en déclarant qu'ils ne pouvaient rester là où ils avaient pensé s'établir, de les compter par statut personnel, hommes seuls, femmes seules, conjoints ensemble, enfants avec prénoms, sans doute les plus âgés, enfants sans prénom, vraisemblablement ceux qui ont moins de sept ans, tout en sachant qu'il existe une marge d'incertitude pour ces derniers, le nombre d'enfants n'est en effet pas toujours précisé et on ne sait pas d'une façon évidente si les enfants indiqués anonymement ont tous moins de sept ans. Mais cela n'a qu'une incidence minime sur les résultats globaux. À Francfort, entre 1686 et 1694, on comptabilise 23 750 passages répartis de la façon suivante (tableau 1).

Tableau 1 – Nombre de personnes passées par Francfort de 1686 à 1694

Années	1686	1687	1688	1689	1690	1691	1692	1693	1694	Total	% du total
Hommes seuls	2273	2849	1884	479	572	621	689	554	310	10231	43,08 %
Femmes seules	262	413	436	330	696	912	982	805	338	5174	21,79 %
Conjoints ensemble	596	586	540	530	312	300	254	530	104	3752	15,80 %
Enfants avec prénom	230	217	95	31	20	45	38	18	7	701	2,95 %
Enfants sans prénom	560	570	286	740	489	292	284	531	140	3892	16,38 %
Total	3921	4635	3241	2110	2089	2170	2247	2438	899	23750	100,00 %

Pendant la même période, 1 889 personnes reviennent à Francfort parce qu'elles n'ont pu trouver d'endroit où s'établir durablement. Cela ne représente que 7,95 % du total des passages. L'on peut penser qu'il est inéluctable que certains ne puissent s'établir facilement, que les raisons peuvent en être variées. Il est donc nécessaire de faire une analyse plus fine, de se pencher sur les chiffres, les années et les personnes. On constate alors des écarts importants (tableau 2).

On observe tout d'abord une augmentation du nombre de ceux qui reviennent une première fois à Francfort jusqu'en 1689, puis une diminution très rapide. Cela est évidemment à mettre en relation avec les événements politiques et militaires de ces années. En 1689 débute la dévastation du Palatinat et beaucoup de huguenots qui s'y étaient installés prennent de nouveau la fuite, accompagnés de Palatins d'origine wallonne ou allemande. Quand la guerre s'est installée, les voyages à travers l'Allemagne sont moins faciles et, bien que le nombre de passages à Francfort demeure à peu près constant, le nombre de retours est en nette diminution. Ceux qui arrivent, de

**Tableau 2 – Comparaison entre les premiers passages
et les premiers retours**

Années	Total des passages	Total des premiers retours	Pourcentages
1686	3921	375	9,56 %
1687	4635	442	9,53 %
1688	3241	326	10,05 %
1689	2110	355	16,82 %
1690	2089	202	9,67 %
1691	2170	116	5,34 %
1692	2247	12	0,53 %
1693	2438	50	2,05 %
1694	899	11	1,22 %
	23 750	1 889	7,95%

Suisse en général, sont organisés en groupes, ceux qui reviennent le font le plus souvent individuellement ou en famille et cela pose évidemment plus de problèmes quant au voyage, à l’approvisionnement, à l’hébergement.

Nécessité encore d’une observation plus fine : des faits nouveaux apparaissent quand l’on considère les retours par rapport au statut personnel. Ce sont les hommes seuls – et cela n’est pas très étonnant – qui sont les plus mobiles, soit qu’ils tentent de rejoindre leur famille, soit qu’ils cherchent du travail n’en ayant pas trouvé là où ils avaient pensé tout d’abord s’établir, soit encore parce qu’ils sont malades, âgés ou handicapés et que personne ne veut ou ne peut les garder très longtemps ; ils errent alors d’Église en Église. Ils représentent 42,66 % des retours pour l’année 1686 et 54,97 % du total des fugitifs assistés à Francfort pour cette même année. Ensuite les enfants sans prénom, donc sans doute les plus jeunes, sont les plus représentés. Sauf très rare exception, ils ne voyagent pas seuls, mais avec au moins un parent. Ils sont 14,28 % du total des fugitifs assistés à Francfort en 1686 mais 23,46 % du total des retours. Proportion qui ne fera qu’augmenter jusqu’en 1689. Qui accueille volontiers des familles chargées d’enfants ou, encore davantage, des femmes seules accompagnées de jeunes enfants ? Il est déjà difficile pour une femme seule, jeune ou non, célibataire ou veuve, de voyager seule. Cependant, on voit leur nombre augmenter soudain en 1690, elles représentent 33,31 % de l’ensemble des réfugiés de cette année, 42,02 % en 1691, 43,70 % en 1692 alors que dans le même temps, elles ne sont que 19,81 %, 9,48 % et 8,33 % à revenir. Or, il y a, parmi elles de nombreuses femmes du Palatinat, veuves, et aussi de nombreuses Piémontaises dont les maris sont partis faire la « Glorieuse Rentrée » et dont une grande partie ne reviendra pas, faits prisonniers, morts pendant le trajet ou pendant les batailles, sans compter ceux qui abandonnent alors femme et enfants. Elles n’ont la plupart du temps pas de métier et, sans la protection d’un mari ou d’un père, sont à la charge des Églises.

Tableau 3 – Pourcentages des premiers passages et des premiers retours par année et par statut social

Années	Pourcentage	Hommes seuls	Femmes seules	Conjoints ensemble	Enfants avec prénom	Enfants sans prénom
1686	du total	57,97	6,68	15,20	5,86	14,28
	des retours	42,66	5,86	24,00	4,00	23,46
1687	du total	61,47	8,91	16,64	4,68	12,30
	des retours	38,68	7,46	22,62	10,40	20,81
1688	du total	58,13	13,45	16,66	2,93	8,82
	des retours	46,62	9,50	18,40	2,45	23,00
1689	du total	22,70	15,63	25,10	1,23	35,07
	des retours	19,15	11,83	27,60	7,35	34,08
1690	du total	27,38	33,31	14,92	0,95	23,40
	des retours	31,18	19,80	23,76	1,48	23,76
1691	du total	28,61	42,02	13,82	2,07	13,45
	des retours	31,89	9,48	24,12	4,31	30,17
1692	du total	30,66	43,70	11,30	1,69	12,64
	des retours	16,66	8,33	50,00	0	25,00
1693	du total	22,72	33,01	21,74	0,73	21,78
	des retours	28,00	10,00	28,00	0	34,00
1694	du total	34,48	37,60	11,57	0,77	15,57
	des retours	27,27	0	54,54	0	18,18

L'analyse attentive de ces données rend évidente la complexité de l'exode huguenot. Complexité aussi bien pour les réfugiés que pour ceux qui les accueillent et qui n'imaginent pas rencontrer de difficultés. Mais il ne faut pas oublier que l'exil, quelle qu'en soit la raison, est toujours insupportable. Les exilés ont le sentiment d'être victimes d'une profonde injustice, même quand la décision de partir vient d'eux. Ils vivent un véritable arrachement, leur horizon familial s'éloigne presque toujours à jamais, ils se lancent dans l'inconnu espérant trouver un lieu d'accueil où ils pourront s'installer, travailler, vivre librement. De plus, quand il s'agit de fugitifs pour raisons idéologiques, comme les huguenots, ils entendent bien que l'on reconnaisse leur héroïsme, leur abnégation, la vigueur de leur foi qui les a poussés à tout abandonner et à affronter de grands périls. Cela ne se traduit pas par des discours mais par des attitudes, des comportements qui paraissent bientôt arrogants à ceux qui les reçoivent et qui ne comprennent pas que les réfugiés ne manifestent pas davantage leur reconnaissance. Mais malgré une situation qui demeure longtemps précaire, ces émigrants devenus immigrants vont peu à peu se fixer, s'intégrer et devenir dans leurs nouvelles patries d'aussi fidèles sujets qu'ils l'avaient été du roi de France.

RÉSUMÉ

En 1685, après la révocation de l'Édit de Nantes, de très nombreux huguenots se résolurent à l'exil, malgré les dangers auxquels ils s'exposaient s'ils étaient pris : prison, galères pour les hommes, prison, couvent pour les femmes. Si les princes, les magistrats et certains États protestants attiraient ces fugitifs et se montraient favorables à leur installation, ce n'était pas toujours le cas des populations. On connaît maintenant de manière plus globale les conditions de l'exode de ces fugitifs grâce à la base de données du Refuge huguenot. Les informations qui y sont rassemblées rendent possible l'étude de ce mouvement migratoire dans son ensemble, les conditions de voyage et de l'accueil dans les villes étapes faites aux réfugiés. En effet, l'un des éléments mis en évidence est la difficulté, pour beaucoup de réfugiés, de trouver un lieu d'établissement définitif et donc, l'errance à laquelle ils vont se trouver condamnés.

ABSTRACT

In 1685 after the revocation of the Edict of Nantes, numerous Huguenots decided on exile, despite the danger of being caught and sentenced to prison or the galleys for men and prison or the convent for women. If the princes, magistrates and certain Protestant states attracted these fugitives and encouraged them to settle, this was not always the case of the local population. Thanks to the database of the "Refuge huguenot", we now know far better the overall conditions of the exodus of these fugitives. The data that is gathered allows us to study the migration as a whole as well as the travelling conditions and the welcome the refugees received in the towns they passed through. Indeed, one of the signal discoveries is the difficulty that many refugees had to find a place in which they could settle down and the vagrancy to which they were often condemned.